



**Est  
Ensemble**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Romainville, le 26 juin 2013

### **Gérard Cosme, président d'Est Ensemble annonce l'ouverture d'un débat sur la gestion de l'eau à Est Ensemble**

Le Conseil communautaire d'Est Ensemble va ouvrir un grand débat sur la question de la gestion de l'eau pour avancer en toute transparence et partager l'ensemble des éléments techniques du dossier.

« Aujourd'hui, je suis prêt à l'assumer, nous devons aborder le dossier dans toutes ses dimensions, y compris la dimension idéologique. L'eau n'est pas un bien comme les autres et doit faire l'objet d'une gestion transparente, d'un contrôle politique et citoyen ; d'une égalité d'accès, d'une solidarité pour aider les usagers en difficulté. A ce titre, et au regard des expériences menées par d'autres territoires, je suis favorable à une gestion publique de l'eau.

Mais nous devons prendre le temps de peser tous les enjeux que cela soulève. Quel coût, quelles possibilités techniques ? Quel calendrier possible ? Quels impacts sur la ressource en eau en termes de qualité et de quantité ? Quel impact réel sur la facture des habitants ? Etc. »

Le sujet est complexe et soulève de nombreuses questions sur le plan technique et budgétaire qui dépassent souvent les compétences et le périmètre même de l'Agglomération. A minima, nous devons inscrire notre réflexion à l'échelle métropolitaine.

En effet, la métropole dispose du réseau de Paris, géré en régie et d'autre part, du réseau du SEDIF qui a fait le choix de la délégation de service publique et qui, avant l'échéance du contrat en 2022, devra se reposer la question de son mode de gestion de l'eau (publique ou déléguée).

- Première étape, Conseil communautaire du 25 juin 2013
  - o restitution aux élus des premiers résultats de l'étude menée par les Cabinet Service public 2000 et Sartorio « Pour la mise en place d'un service public de l'eau potable en partenariat avec la Ville de Paris »,
  - o proposition d'ouvrir un débat sur le thème de la gestion et de la gouvernance de l'eau ; actant le principe de constitution d'un groupe de réflexion participatif et citoyen
- Deuxième étape : signature officielle du protocole de coopération entre la Ville de Paris et Est Ensemble le 2 juillet 2013,
- Troisième étape : à l'automne, une première rencontre de ce groupe de réflexion afin de partager les résultats de l'étude avec ses participants et s'enrichir des expériences menées dans d'autres territoires et d'avis d'experts.

#### CONTACT PRESSE

**Hortense Peltier**  
hortense.peltier@est-ensemble.fr  
01 79 64 53 20

## Conseil communautaire du 25 juin 2013

**Vœu du Conseil Communautaire – Démarche de concertation relative aux possibilités de mise en œuvre d'une gestion publique de l'eau.**

Rapporteur : Gérard COSME

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral 09-3597 du 22 décembre 2009 modifié portant création de la Communauté d'agglomération Est Ensemble,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble, notamment son article 5.2, selon lequel la Communauté est compétente à compter de sa création, pour gérer le service public d'eau potable,

VU la délibération n°2010\_11\_30\_09 du Conseil communautaire du 30 novembre 2010 concernant les études relatives à la construction d'une régie publique de l'eau potable,

**CONSIDERANT** la volonté affirmée des élus de la Communauté d'agglomération d'envisager toutes démarches en vue de promouvoir une gestion publique du service de l'eau potable,

**CONSIDERANT** la demande citoyenne en faveur d'un débat ouvert et transparent sur cette question,

**CONSIDERANT** le point d'étape des études présenté en Bureau communautaire le 19 juin 2013, et en Conseil communautaire le 25 juin 2013,

**CONSIDERANT** que les premiers résultats de l'analyse technique montrent que la réflexion engagée nécessite des réponses qui dépassent largement le périmètre de l'agglomération, et des mises en œuvre techniques et administratives complexes (études de faisabilité, travaux de renforcement, nouvelle gouvernance) qui s'inscrivent sur une durée d'au moins une dizaine d'années,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de poursuivre l'étude en l'intégrant dans une réflexion plus globale sur la gouvernance de la gestion de l'eau à l'échelle métropolitaine,

**CONSIDERANT** que cette réflexion doit associer des représentants de l'agglomération, du Conseil de développement, des acteurs institutionnels, associatifs, des chercheurs, et qu'elle sera alimentée au fur et à mesure de son avancée par les résultats de l'étude,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE** de présenter les résultats de l'étude « pour la mise en place d'un service public de l'eau potable en partenariat avec la Ville de Paris », cela dans un cadre de concertation élargi.

**DECIDE** de créer un groupe de réflexion ~~sur l'eau~~ <sup>sur l'eau</sup> - qui aurait vocation à partager et porter plus largement le sujet posé par notre cas d'étude, à favoriser le débat au niveau de la métropole parisienne sur la gouvernance, la tarification, mais aussi sur la qualité et la quantité de l'eau potable fournie aux habitants.

**DECIDE** que ce groupe sera constitué de représentants venant de divers horizons (acteurs institutionnels des collectivités et de l'Etat, associations dans divers domaines, chercheurs, etc...).

**DECIDE** que la constitution de ce groupe sera proposée par le Président et soumise pour avis à la Commission « Eau/assainissement/ordures ménagères » élargie aux élus du Conseil communautaire, et à un représentant du conseil de développement.

**PRECISE** que la première réunion de ce groupe devra être organisée à la rentrée 2013 pour partager les résultats de l'étude et envisager des actions à poursuivre pour valoriser ce travail et favoriser l'émergence d'une nouvelle gouvernance de l'eau à l'échelle métropolitaine.